

Compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2016

Création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire précise que suite à l'avancement de grade d'un employé communal, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Avancement de grade filière technique

L'avancement de grade d'un agent municipal oblige le maire à modifier le tableau des emplois dans la filière technique.

Le conseil approuve à l'unanimité cette modification.

Indemnité régisseur de la piscine.

M. le Maire propose de fixer le montant de l'indemnité du régisseur de la piscine à 100 € ainsi que l'attribution de la NBI 10 points pour la période au cours il assure la fonction de régisseur. Le conseil approuve à l'unanimité

Emplois saisonniers

Le conseil décide de créer des emplois de saisonniers âgés de 18 ans pour travailler avec les employés communaux et de 16 à 17 ans pour travailler sur le domaine public ou dans les locaux administratifs en juillet et août pour 20 heures de travail.

Le conseil approuve à l'unanimité

Règlement intérieur hygiène et sécurité

M. le maire indique qu'il convient d'adopter un règlement intérieur en matière d'hygiène et de sécurité sur la commune. Il propose d'adopter le modèle du CDG 18. Le conseil vote à l'unanimité.

Hausse des tarifs des places de marché

M. le maire propose de ne pas augmenter les tarifs des droits de place sur le marché proposés par la société des fils de Mme Géraud.

Le conseil vote à l'unanimité.

Réserve communale de Sécurité Civile

M. le Maire propose au conseil de créer une réserve communale de sécurité civile. Le conseil municipal en adopte le principe.

Achat de parcelles France Loire

Le projet d'achat de parcelles à Jacques Cœur Habitat est transféré à France Loire toujours pour l'euro symbolique, il convient de modifier l'acte de vente dans ce sens.

Fusion SIVY et SIAVB

Le SIVY (syndicat intercommunal de la Vallée de l'Yèvre) et le SIAVB (syndicat intercommunal du Barangeon) ont décidé de fusionner. Le conseil municipal adopte cette fusion, adopte le nouveau périmètre et nomme deux délégués représentant la commune.

Augmentation des tarifs VEOLIA

M. le maire rappelle au conseil que la Société Véolia a augmenté les tarifs de l'eau suite à l'installation d'un déphosphateur à la STEP. Le conseil décide de ne pas appliquer l'augmentation à l'utilisateur directement mais de la prendre à sa charge sur la part communale.

Versement de caution pour occupation de l'espace public

M. le Maire propose de fixer une caution pour occupation de l'espace public pour les forains qui s'installent sur la commune et en particulier pour les cirques.

Elle est fixée à 200 €.

Questions diverses

Suite aux inondations, M. le maire demande aux conseillers de faire la liste des installations à surveiller ou à modifier. Il faudra par la suite demander aux services de l'état et aux divers syndicats concernés ce que la commune est en droit de modifier ou pas.

Une réunion concernant les inondations est programmée le 11 juillet à la salle des fêtes.